



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

2015

Comptes annuels consolidés et audités de la société
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
préparés conformément aux normes IFRS

ALCOI
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés :

Définitions :

« K€ »

EBITDA

'000 Euros

résultat d'exploitation + dotations aux amortissements

(K€)	Année 2015	Année 2014
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	24 942	22 920
Résultat d'exploitation	4 551	2 885
Marge d'exploitation	18,2%	12,6%
Résultat avant impôts	3 750	2 244
Résultat net	3 584	3 092
Marge nette	14,4%	13,5%
Cash Flow		
EBITDA	6 868	4 823
EBITDA/Chiffre d'affaires	27,5%	21,0%
Free Cash Flow (EBITDA — Investissements)	- 2 649	-265
Bilan		
Fonds de roulement opérationnel (actif circulant — liquidités — passif circulant + dettes bancaires à court terme)	-3 701	1 214
Actif immobilisé corporel	28 072	20 852
Actif Total	47 083	36 084
Dettes à long terme	12 727	9 961
Capitaux propres	20 117	16 534

Activité

Sur le plan opérationnel, 2015 a été une année satisfaisante pour la Société. Malgré les prévisions d'un ralentissement économique mondial, les performances de la Société en termes de rentabilité opérationnelle et de flux de trésorerie sont en progression, principalement soutenues par l'augmentation des prix des activités de sous-traitance telle qu'annoncée fin 2014 et mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015.

Néanmoins, ces performances auraient pu être nettement meilleures si les ventes n'avaient pas été impactées par deux facteurs distincts :

- Le ralentissement dans l'approvisionnement d'un de nos principaux clients laminoirs, qui a engagé sur la période une importante réorganisation industrielle avec le transfert de sa production de métal de qualité anodique vers un nouveau site de production ; cette situation entraînant des retards et des réajustements en termes de qualité, notamment sur la première partie de l'année.



- Des ventes inférieures aux prévisions sur le marché européen de la distribution en raison de problèmes dans l'implémentation d'un nouveau système informatique chez l'un des principaux distributeurs européens d'aluminium pré-anodisé.

Ces deux facteurs ont conduit à tasser la progression des ventes. Ces retards ont été en grande partie rattrapés au premier trimestre 2016 grâce à une demande plus soutenue dans tous les secteurs.

Parallèlement, la Société a poursuivi sa stratégie d'élargissement des gammes de produits en développant ses positions sur le marché du panneau composite. Son action s'est notamment traduite par la mise en œuvre d'un nouveau partenariat stratégique avec l'un des plus grands fabricants au monde.

Ce nouveau marché est complémentaire et présente un chevauchement relativement limité avec des produits architecturaux traditionnels de la Société. Les développements entrepris permettent pour la première fois de proposer aux architectes et prescripteurs une offre unique de surfaces métalliques en aluminium véritable pour la réalisation de panneaux composites.

Par ailleurs, la Société a significativement étendu ses gammes de brillances, textures et couleurs en 2015. Ces nouvelles finitions, à plus forte marge, devraient connaître un essor dans les prochaines années.

Enfin, la Société a soutenu sa présence sur le marché des projets architecturaux dans lequel elle fournit de l'aluminium anodisé en continu directement au client final. Cette approche est particulièrement, mais pas exclusivement, exploitée sur les marchés d'exportation hors d'Europe, où il n'y a pas encore de réseaux de distribution actifs pour les produits de la Société. Sur ces marchés export, la nature des ventes liées à un projet architectural a structurellement un long délai entre la commercialisation initiale et la livraison ; néanmoins, la demande s'oriente généralement vers les produits à plus forte valeur ajoutée. Dans le cadre des développements entrepris en 2015, de nouveaux projets ont été définis ces derniers mois en Chine, Corée, Thaïlande, aux États-Unis et à Hong Kong.

Investissements

Au cours des deux dernières années, la base de coûts en Belgique a été considérablement réduite, depuis que la Société a mis en œuvre son nouveau plan stratégique. La ligne 4, qui a souffert de problèmes dimensionnels dès sa construction en 1995, sera finalement fermée au deuxième trimestre 2016.

Les investissements dans la ligne 1, achevés en 2014 sont une réussite. Ils ont contribué à accroître significativement la capacité et la qualité de l'installation. Un investissement similaire est en cours sur la ligne 2, qui sera achevé au deuxième trimestre 2016. La capacité des lignes 1 et 2 à traiter du métal de calibre plus mince et à offrir une plus large gamme de finitions permettra à la Société de soutenir sa croissance et sa diversification sur de nouveaux marchés.

En 2015, la Société a fait l'acquisition de United Anodisers srl, qui détenait les actifs de production de l'ancienne entreprise Italfinish en Italie, pour un montant de 8.650 K€. Italfinish avait fait faillite en 2012, laissant des dettes de plus de 18.000 K€. L'acquisition a été payée pour 100% en numéraire, et à hauteur de 4.413 K€, réinvestis par United Anodisers Limited en actions de la Société, émises en 2016 à une valeur intrinsèque de 8,007 € par action. Suite à cette acquisition, les principaux actifs de production, comprenant une ligne d'anodisation en continu et une ligne d'anodisation par lots, ont été démantelés et transférés en Belgique.

Cette acquisition est importante pour quatre raisons :

1. L'opération a permis d'éliminer la menace potentielle d'une concurrence bas de gamme en anodisation en continu sur les marchés européens et d'exportation. En raison de défauts de processus, la ligne d'anodisation en continu était notamment dans l'incapacité à proposer un produit de qualité, obligeant l'entreprise à vendre ses produits à des prix très bas et créant de la sorte une confusion dans le marché.
2. Les principaux éléments mécaniques de la ligne d'anodisation en continu, de bonne qualité, ont été intégrés au premier trimestre 2016 dans le cadre du programme d'investissement de la ligne 2 en Belgique, générant ainsi d'importantes économies sur les achats externes.
3. La ligne d'anodisation par lots est exceptionnelle. Très automatisée, elle a été conçue pour traiter exclusivement des tôles, alors que la plupart des lignes d'anodisation par lots sont conçues pour traiter tous types de produits (profilés, extrudés, tôles). Cette ligne est stratégiquement importante pour la Société, dont l'activité est entièrement concentrée sur les produits laminés ou les tôles d'aluminium. Si l'anodisation en continu offre la meilleure qualité avec la meilleure économie, elle a malheureusement l'inconvénient de nécessiter de grandes séries de production afin de maximiser sa rentabilité. Avec une ligne d'anodisation par lots, la Société est désormais en mesure d'offrir des cycles de production beaucoup plus courts et une plus grande gamme de couleurs et de capacité dimensionnelle pour traiter des panneaux architecturaux et des tôles dans toutes les dimensions.
Ce nouvel outil est un véritable levier stratégique pour le développement de l'exportation, en permettant à la Société d'être beaucoup plus réactive pour répondre notamment aux demandes de maquettes et de petites séries de production (les délais pour les tôles ne sont que de quelques jours, tandis que les délais pour les bobines sont typiquement de l'ordre de 6 à 8 semaines). La direction estime que cette nouvelle activité, qui opérera sous un nouveau nom de produit, sera tout à fait complémentaire à l'activité d'anodisation en continu.
La ligne d'anodisation par lots sera installée en lieu et place de la ligne 4 et sera reliée au système environnemental existant pour le traitement des déchets chimiques. En opérant selon les mêmes paramètres de production que le système d'anodisation en continu existant, il est prévu que la productivité de cette ligne sera supérieure à toutes les installations équivalentes dans le monde. Cette ligne sera opérationnelle au quatrième trimestre 2016.
4. Les actifs de l'ancienne entreprise Italfinish inclut une ligne de coupe à longueur. Cet outil sera modifié et également installé dans l'espace précédemment occupé par la ligne 4. Actuellement, toutes les activités de coupes à longueur sont externalisées auprès d'entreprises tiers, ce qui ne permet pas à la Société de contrôler entièrement la qualité de son processus et contribue à engendrer des retards chroniques dans les livraisons. Cette ligne sera opérationnelle au quatrième trimestre 2016.

Enfin, l'investissement dans la ligne 6 en Allemagne sera finalement achevé au premier trimestre 2017. Les bases de cette ligne de production sont actuellement en cours d'achèvement dans l'attente de la livraison des éléments mécaniques. Après cet important investissement, l'usine en Allemagne deviendra l'installation la plus moderne au monde dans l'anodisation en continu en offrant de larges capacités de traitement en termes de tailles et de finitions de surface. Cet investissement s'accompagnera d'un nouvel automate pour le traitement des bobines d'aluminium, opérationnel pour les deux lignes de production en Allemagne.

Résultats

Le chiffre d'affaires a atteint 24 942 K€, en hausse de 8,8%. Les ventes métal inclus sont restées stables à 2 271 K€, alors que les ventes de services d'anodisation ont progressé de 10,8% pour atteindre 21 161 K€. Une grande partie de cette croissance s'explique par l'augmentation importante des tarifs d'anodisation de la Société, mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015.

Dans ce contexte, l'EBITDA a fortement progressé de 2 045 K€ pour ressortir à 6 868 K€. Le résultat d'exploitation s'est établi à 4 551 K€ comparé à 2 885 K€ en 2014. Il a progressé de 57,8% malgré la comptabilisation de quelques charges non récurrentes liées à des frais de restructuration du personnel, l'acquisition de la société United Anodisers SRL et une dépréciation exceptionnelle de pièces mécaniques uniquement utilisées pour la ligne 4, fermée début 2016.

Il est en outre précisé que la Société avait comptabilisé en 2014, des charges pour un montant de 568 K€ au titre de prestations de services contractés auprès d'un sous-traitant allemand. En 2015, ces charges ont été reprises et les montants correspondants ont été enregistrés en immobilisations en cours. Ce traitement est plus bénéfique pour la Société, car il permet d'inclure le montant de ces charges dans les calculs des subventions.

Les amortissements ont progressé de 379 K€, sachant que ce montant comprend un amortissement accéléré de 202 K€ afin de prendre en compte la décision de fermer la ligne 4.

Le résultat financier s'est détérioré de 161 K€, tenant compte d'une charge exceptionnelle de 272 K€ en raison de l'acquisition réalisée en Italie.

La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables, alors que la société allemande a enregistré une charge d'impôts pour un montant de 166 K€ en 2015. En 2014, des impôts différés pour un montant de 801 K€ avaient été activés créant ainsi un gain d'impôts de 847 K€ en 2014. En 2015, aucun impôt différé actif sur les déficits n'a été comptabilisé.

Au final, le résultat net a atteint 3 584 K€ en hausse de 15,9% par rapport à 2014.

Le bilan est caractérisé par les importants investissements en cours afin d'agrandir et améliorer le parc industriel de la Société. La Société a investi 9 517 K€, net de subventions, principalement en Allemagne. Parallèlement, elle a fait l'acquisition de la société italienne United Anodisers SRL pour un montant de 8 650 K€, dont 4 413 K€ ont été réinvestis dans le capital de la société pendant le premier trimestre 2016. En conséquence, les immobilisations ont augmenté significativement pour atteindre 36 646 K€ contre 22 547 K€ fin 2014. Un montant de 6 902 K€ correspond à des immobilisations incorporelles enregistrées au moment de l'acquisition de la société italienne, dont 5 326 K€ de goodwill et 1 552 K€ d'autres immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2015, il restait une dette de 4 700 K€ envers le vendeur de United Anodisers SRL, montant qui a été remboursé début 2016 pour être ensuite réinvesti à hauteur de 4 413 K€ en actions Coil à travers de 4 augmentations de capital successives au prix de 8,007€ par action.

La valeur des stocks a baissé, principalement en raison de la dépréciation exceptionnelle des pièces mécaniques dédiées à la ligne 4, qui a été fermée début 2016. Les créances ont augmenté, reflétant la hausse importante des ventes à la fin de l'année 2015 comparée au niveau des ventes fin 2014.

Les liquidités ont baissé de 4 969 K€ pour atteindre 2 261 K€. Du solde de 7 230 K€ à fin 2014, un montant de 5 498 K€ était réservé à l'investissement en Allemagne. Fin 2015, ce montant réservé n'était plus que de 1 061 K€.



L'endettement financier brut a augmenté légèrement de 632 K€ pour ressortir à 15 089 K€. En tenant compte de la baisse des liquidités, l'endettement net a toutefois augmenté de 5 601 K€ pour atteindre 12 829 K€, dont un montant de 2 362K€ à payer au cours de l'année 2016.

Le poste créditeurs a fortement augmenté de 2 139 K€ pour atteindre 6 761 K€, excluant le montant de 4 700 K€ dû au vendeur de la société United Anodisers SRL. Cette augmentation concerne principalement les fournisseurs et les provisions compte tenu des dépenses provisionnées pour la ligne 2 et l'acquisition italienne.

Après prise en compte du bénéfice net de l'année, les capitaux propres ont progressé de 3 583 K€.

Perspectives

Le programme majeur d'investissement engagé par la Société s'achèvera au premier trimestre 2017. Il confèrera à la Société une capacité de production disponible importante pour soutenir la croissance future. Les investissements réalisés contribueront à apporter une plus grande flexibilité de production et à élargir les gammes de finitions, textures et couleurs. Ils permettront également d'accroître davantage la qualité de production de la Société, d'optimiser sa maîtrise économique et d'améliorer son efficacité environnementale.

À la pointe du marché de l'anodisation en continu, la Société dispose de fondamentaux de premier plan pour renforcer durablement sa création de valeur sur un marché en croissance. Avec une durabilité exceptionnelle, une recyclabilité totale et une résistance extrême aux UV, l'aluminium anodisé bénéficie de perspectives à long terme très positives.

Déclaration portant sur les informations contenues dans le rapport financier du 31 décembre 2015

Le Conseil d'Administration a autorisé la publication de ce rapport annuel lors de leur réunion le 29 avril 2016.

Nous attestons au nom et pour compte de la société Coil S.A./N.V., qu'à notre connaissance les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion pour la période clôturée au 31 décembre 2015 contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des lois et correspond aux états financiers consolidés.

James Clarke, Président du Conseil d'Administration
Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2015	2014
Chiffre d'affaires	2	24 942	22 920
Variation des stocks	9	-314	647
Matières premières		-6 706	-7 221
Charges de personnel	5	-6 056	-6 714
Amortissements et dépréciations	8	-2 317	-1 938
Autres charges	3	-4 997	-4 810
Résultat opérationnel	3	4 551	2 885
Produits financiers	6	35	6
Charges financières	6	-837	-647
Résultat net avant impôts		3 750	2 244
Impôts différés	7	-	801
Impôts	7	-166	46
Résultat net		3 584	3 092
Part du groupe		3 584	3 092
Part des minoritaires		-	-

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

		2015	2014
Résultat net après impôts		3 584	3 092
Autres éléments du résultat global		-	-
Cash flow hedges		-	-
Résultat total global		3 584	3 092
Part du groupe		3 584	3 092
Part des minoritaires		-	-
Résultat de base des activités poursuivies par action		1,93 €	1,67 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	1 854 858	1 854 858
Résultat dilué des activités poursuivies par action		1,93 €	1,67 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	1 854 858	1 854 858

Les notes des pages 11 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.

POSITION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2015	2014
Actifs non courant			
Immobilisations corporelles	8.1	28 072	20 852
Immobilisations incorporelles	8.2	6 902	22
Impôts différés	7.2	1 637	1 637
Garanties & dépôts		35	36
Total		36 646	22 547
Actifs courants			
Stocks	9	1 445	1 868
Créances	10	6 731	4 388
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2 261	7 230
Total		10 437	13 486
Total de l'Actif		47 083	36 034
Capitaux propres			
Capital appelé	13.2	5 625	5 626
Prime d'émission	13.2	3 278	3 278
Réserves	13.2	11 213	7 630
Total		20 117	16 534
Passifs non courants			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	13.3	12 727	9 961
Total		11 727	9 961
Passifs courants			
Dettes bancaires à court terme	13.3	3 362	4 497
Impôts courants		149	
Provisions	12.1	267	420
Créditeurs	12.2	11 461	4 622
Total		14 239	9 539
Total du Passif		47 083	36 034

Les notes des pages 11 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Notes	2015	2014
Liquidités en début d'exercice	11	7 230	974
Cash flow des activités d'exploitation:			
Résultat d'exploitation et autres profits	3	4 551	2 885
Amortissements normaux	8	2 317	1 938
Reclassement balance d'ouverture amortissements	8		-11
Impôts	7	-166	46
Diminution/(Augmentation) des créances	10	-2 342	-225
Diminution/(Augmentation) des stocks	9	423	-582
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions	12	6 835	-1 744
Produits financiers	6	35	6
Charges financières	6	-837	-647
<i>dont intérêts payés</i>		<i>-789</i>	<i>-506</i>
Total cash flow des activités d'exploitation		10 816	1 667
Cash flow des activités d'investissement:			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.1	-11 625	-4 252
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2	-6 901	-
Subventions	8.1	2 108	1 955
Remboursements/(Paiements) cautions et dépôts		1	-
Total cash flow des activités d'investissement		-16 417	-2 297
Ressources nettes de liquidités avant financement		-5 601	-630
Cash flow des activités de financement:			
Remboursement d'emprunts à long terme	13.1	-2 767	-2 571
Nouvel emprunt à long terme	13.1	2 721	9 420
Augmentation crédit de caisse	13.1	647	-
Amortissements frais financiers		31	39
Achat actions (contrat de liquidité)	13.2	-1	-2
Total cash flow provenant des activités de financement		631	6 886
Augmentation/ (Diminution) des liquidités		-4 969	6 256
Liquidités en fin d'exercice	11	2 261	7 230

Les notes des pages 11 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Notes	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Réserve instruments financiers	Total
Solde au 31 décembre 2013	13	5 632	-4	3 278	4 538		13 444
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2014					3 092		3 092
Résultat global de la période 2014					3 092		3 092
Achat action propres (contrat de liquidité)			-2				3
Solde au 31 décembre 2014		5 632	-6	3 278	7 630		16 534
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2015					3 584		3 584
Résultat global de la période 2015					3 584		3 584
Achat action propres (contrat de liquidité)			-1				-1
Solde au 31 décembre 2015	13	5 632	-7	3 278	11 214	-	20 117

Les notes des pages 11 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

(a) Activités

Coil S.A. (la « Société ») et sa filiale Coil GmbH ont pour activité le traitement de surface (anodisation) d'aluminium et interviennent en tant que sous-traitants spécialisés dans le traitement de surface, pour le compte des plus grands laminoirs d'aluminium, des transformateurs d'aluminium et de consommateurs finaux, principalement en Europe.

Coil S.A. est également fournisseur d'aluminium anodisé (métal plus traitement de surface) pour des projets architecturaux.

(b) Faits significatifs de l'exercice

- Investissements en Allemagne

Pendant l'exercice, un montant de 8 079 K€ a été comptabilisé pour les travaux de construction d'une sixième ligne de production en Allemagne. Simultanément, des subventions pour un montant de 2 108 K€ ont été comptabilisées en négatif dans le compte immobilisations. Les montants investis dans la ligne 6 en Allemagne sont classés dans le compte immobilisations en cours.

- Investissements en Belgique

Pendant l'exercice, Coil a entamé des efforts pour améliorer la profitabilité de son site en Belgique. Cette restructuration comprend des améliorations de l'outil industriel ainsi que des restructurations au niveau des ressources humaines.

- Acquisition en Italie

Coil a aussi fait l'acquisition d'une entreprise italienne, United Anodisers SRL pour un montant de 8 650 K€. Des informations complètes au sujet de cette acquisition se trouvent dans le rapport de gestion ainsi que dans la note 8.

(c) Principes comptables

Coil S.A. est une société de droit belge. La Société tient sa comptabilité en Euros (€).

Les comptes consolidés de Coil S.A. clos le 31 décembre 2015 comprennent la Société et ses filiales (ensemble « Coil », ou « le Groupe »). Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en date du 29 avril 2016.

(d) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2015, et présenté en détail sur le site internet http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2014.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Appréciation du risque pour problèmes éventuels de qualité
- Appréciation de la diminution de valeur des pièces de rechange
- Appréciation de la valeur du goodwill

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2015. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2015.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice:

- Améliorations annuelles — cycle 2011-2013 (émises par l'IASB en décembre 2013)
- IFRIC 21 — Taxes (émise en mai 2013)

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cet exercice

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2015.

- Améliorations annuelles — cycle 2010-2012 (émises par l'IASB en décembre 2013)
- Améliorations annuelles — cycle 2012-2014 (émises par l'IASB en septembre 2014)

- IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir (décembre 2011) — Report d'application effective d'IFRS 9 et obligations d'information transitoires*
- IFRS 7 Instruments financiers: informations à fournir (novembre 2013) — Informations complémentaires à fournir dans le cas de comptabilisation de couverture découlant de l'application d'IFRS 9*
- IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)*
- IFRS 10 Etats financiers consolidés — Amendements relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou une coentreprise (septembre 2014)*
- IFRS 10 Etats financiers consolidés — Amendement relatif à l'exception à la consolidation des entités d'investissement (décembre 2014)*
- IFRS 11 Partenariats — Amendements relatifs à la comptabilisation des prises de participations dans les entités sous contrôle commun (mai 2014)
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités — Amendement relatif à l'exception à la consolidation des entités d'investissement (décembre 2014)*
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (émise en janvier 2014)*
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émise en mai 2014)*
- IAS 1 Présentation des états financiers — Amendement relatif à l'initiative de fourniture d'informations (décembre 2014)
- IAS 16 Immobilisations corporelles — Amendements visant à clarifier les modes d'amortissement acceptables (mai 2014)
- IAS 16 Immobilisations corporelles — Amendements visant à amener les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 (juin 2014)
- IAS 19 Avantages du personnel — Amendements relatifs aux contributions du personnel dans les plans à prestations définies (novembre 2013)
- IAS 27 Etats financiers individuels — Amendements rétablissant la mise en équivalence comme une option de comptabilisation des participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées dans les états financiers individuels de l'entité (août 2014)
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises — Amendements relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou une coentreprise (septembre 2014)*
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises — Amendement relatif à l'exception à la consolidation des entités d'investissement (décembre 2014)*
- IAS 38 Immobilisations incorporelles — Amendements visant à clarifier les modes d'amortissement acceptables (mai 2014)
- IAS 39 — Instruments Financiers: Comptabilisation et Mesure — Amendements pour la poursuite de la comptabilité de couverture lors de l'application d'IFRS 9 (novembre 2013)*
- IAS 41 Agriculture — Amendements visant à amener les actifs biologiques producteurs dans le champ d'application d'IAS 16 (juin 2014)

* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2015



Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2016, et n'ayant pas été appliquées de manière rétroactive au 31 décembre 2015.

(e) Base de la présentation

Les comptes annuels sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évaluées et comptabilisés à leur juste valeur.

Les comptes annuels consolidés donnent la situation financière en date du 31 décembre 2015 et se rapportent à la période de 12 mois se clôturant au 31 décembre 2015.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS requiert que le management procède à des estimations et définisse des hypothèses qui impactent le montant des actifs, passifs, charges et produits. La réalité peut différer de ces estimations. Les estimations comptables ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les ajustements des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles ont été revues si cette revue ne concerne que cette période, ou dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu et dans les périodes futures si cette révision affecte tant la période actuelle que les périodes future.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la dépréciation des créances clients et des stocks (dépréciation cumulée de 78 K€ et 651 K€ respectivement), les provisions pour indemnisation de qualité produit (provision de 38 K€) et les provisions pour départ en préretraite (provision de 210 K€), ainsi que les actifs d'impôts différés constatés sur les déficits reportables (1 637 K€).

(f) Règles de consolidation

La méthode de consolidation par intégration globale concerne toutes les filiales qui sont contrôlées par Coil S.A., la société mère. Les sociétés filiales sont celles dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles la Société détient par ailleurs, un contrôle de fait, de façon à obtenir des avantages de ses activités.

Lorsqu'une filiale, au cours de l'exercice, commence à être contrôlée ou cesse d'être contrôlée, ses résultats sont inclus uniquement à partir de, ou jusqu'à la date à laquelle, le contrôle commence ou cesse.

Toute balance ou transaction entre les entreprises du Groupe est éliminée. Une liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 18.

La Société a choisi de ne pas consolider la filiale United Anodisers SRL, acquise en 2015. Les raisons sont décrites dans la note 8.2.

(g) Devises

Les transactions libellées dans d'autres devises que l'Euro sont enregistrées initialement au taux en vigueur au jour de la transaction. Lors de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion qui en résultent sont prises en compte dans le résultat de la période.

Les états financiers statutaires de chaque entité du groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité du groupe sont convertis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Pour la présentation des rapports financiers consolidés, les actifs et passifs des filiales étrangères du Groupe sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen. Les différences de conversion en résultants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans une composante distincte des capitaux propres (et ventilées entre part Groupe et intérêts minoritaires, le cas échéant).

Le Goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et sont donc convertis en euros au taux de clôture.

(h) Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- * le Groupe s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- * l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable;
- * il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur d'un instrument de couverture qui correspond à une couverture efficace de flux de trésorerie, sont comptabilisées directement dans la réserve relative aux instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

(i) Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immeubles, machines et outillages sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, et sont diminués des amortissements cumulés et des dépréciations. Les terrains ne sont pas amortis. Le prix d'acquisition des immeubles, machines et outillages inclut le prix d'achat des matériaux, la main-d'œuvre, les frais environnementaux et les autres frais.

L'immeuble de Coil S.A. à Landen en Belgique a fait l'objet d'une réévaluation en 1989. L'écart de réévaluation correspondant, compris dans les capitaux propres, est transféré progressivement dans les réserves à concurrence des amortissements

annuels actés sur cet écart de réévaluation. Depuis, Coil S.A. n'a plus appliqué que le traitement de référence du coût amorti pour ses immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sont calculées de manière à amortir les immobilisations de façon linéaire sur leur durée probable d'utilité. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation.

Les taux d'amortissement en vigueur sont les suivants :

Constructions	10 - 25 ans
Lignes de production no.4 et no. 5	20 ans
Petites machines et outillage	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 10 ans
Mobilier	10 – 20 ans

Les subventions non remboursables dont a bénéficié la nouvelle ligne de production n° 5 de Coil GmbH en Allemagne ont été déduites de son prix d'acquisition au moment de leur encaissement. L'amortissement des investissements correspondants est calculé sur le montant net de subventions, voir Note 8.1.

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économique futurs de l'actif concerné, sont comptabilisés en charges.

Leasing

Les installations et outillages pris en leasing pour lesquels la Société assume tous les risques et bénéfices sont classés sous la dénomination « leasing financier ». Les autres biens en leasing sont classés sous la dénomination «leasing opérationnel».

Les immobilisations financées au moyen de contrats de leasings financiers sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou pour des montants équivalents à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, amortissement et dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes de leasing sont diminuées des remboursements en capital, alors que la partie du paiement ayant trait à la charge d'intérêt est directement portée en résultat. Le groupe a contracté un leasing de ce type pendant l'année 2014, sous forme d'une installation de cogénération d'énergie. 1 485K€ a été investi en 2014 et 127K€ en 2015. L'immobilisation est amortie sur une période de 10 ans. Le leasing court de décembre 2014 à juin 2021.

Les paiements effectués dans le cadre des leasings opérationnels sont enregistrés au compte de résultat, de manière linéaire, pendant la durée du leasing, sauf lorsqu'une autre alternative est plus représentative de la durée pendant laquelle la société bénéficie de l'usage de l'immobilisation.

Immobilisations incorporelles

Lors que l'investissement est jugé significatif, les logiciels et les charges liées à leur mise en service sont comptabilisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 10 ans. Dans le cas contraire, les charges sont comptabilisées en compte de résultat directement.

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

Goodwill – regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'activités sont comptabilisées selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale comptabilisés à la date de l'acquisition (méthode du goodwill partiel). Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est comptabilisé comme un actif évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Si le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat parmi les « Autres produits » de l'exercice.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Désormais seules les variations de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité pourront entraîner un impact en résultat. A contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduiront que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du groupe et les intérêts minoritaires.

Pendant l'exercice, le groupe a fait l'acquisition d'une société italienne pour un prix total de 8 650 K€. Ce prix a été alloué à des actifs selon les règles IFRS en vigueur et un montant de 5 326 K€ a été comptabilisé en Goodwill.

Tests de dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par le Groupe à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà calculés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant aux flux de la 5^{ème} année, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini des flux calculés de la dernière année.

Toute perte de valeur constatée est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable des goodwill relatifs à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les UGT sont essentiellement déterminées par référence aux activités et marchés dans lesquels opère le Groupe.

(j) Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (« first-in, first-out ») ; il inclut les frais d'acquisition des stocks ainsi que les frais de transports et de conditionnements encourus. La valeur d'acquisition des stocks selon la méthode FIFO se justifie par le fait que le stock comptable se constitue de produits consommables (par exemple les produits chimiques) et de pièces de rechange.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, diminué des frais d'achèvement et des frais nécessaires à la réalisation de la vente.

Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrées en fonction de l'ancienneté et le degré de rotation des pièces de rechange.

(k) Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. A chaque clôture comptable, une revue des créances commerciales douteuses est effectuée sur base d'une analyse détaillée de tous les montants dont la date d'échéance a été dépassée de plus de 60 jours. Les créances douteuses sont provisionnées pour la totalité du risque estimé.

(l) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière assez fiable.

(m) Avantages du personnel

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres.

Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06€ par action. La période de souscription court du 1 mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date de publication obligatoire, le 30 avril et le 31 octobre.

(n) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût initial (équivalent à leur juste valeur), diminué des coûts de transaction y afférents. Ensuite, ils sont valorisés à leur « coût amorti », toute différence entre la valeur nominale et la valeur de remboursement est étalée au compte de résultat pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(o) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

(p) Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultats sauf s'ils concernent des éléments qui ont directement été comptabilisés dans les capitaux propres ; dans ce cas, les impôts sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres. L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée ainsi que tout ajustement aux impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

(q) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reprend le montant des ventes aux clients hors TVA et autres taxes sur le chiffre d'affaires.

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque le service a été effectué et les risques et bénéfices sont transférés. En cas de risque concernant la réalisation du paiement intégral de ce chiffre d'affaires, la différence est provisionnée, soit par le biais des avoirs à établir, soit par la constitution d'une provision pour créances douteuses.

(r) Subventions

Les subventions gouvernementales ne sont reconnues que lorsque suffisamment de certitudes existent quant à leur octroi et quant au respect par la société des conditions associées à ces subventions. Les subventions sont prises en résultat de manière systématique, conformément au plan d'amortissement des immobilisations à l'origine de ces subventions.

Les subventions du Groupe ont principalement été obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Il s'agit de subventions reçues du Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt, dont les fonds proviennent du « Land » Sachsen-Anhalt,

de la République allemande et des fonds européen pour le développement régional et du Finanzamt, le ministère des finances allemand. Des subventions liées à la construction d'une ligne de production supplémentaire à Bernburg ont été reçues pendant l'année pour un montant de 1 808K€. Un montant de 300K€ a été enregistré en créances court terme car reçu en 2016.

(s) Information sectorielle

Quand cela est d'actualité, les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel.

2. INFORMATIONS PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

Une partie du chiffre d'affaires correspond à des ventes incluant le métal et le traitement de l'aluminium (ventes de « package » ou « projets »). En 2015, le chiffre d'affaires correspondant à cette activité a atteint 2 271 K€ contre 2 230 K€ en 2014.

Les revenus du Groupe provenant de clients externes et les actifs non courants (autres que les instruments financiers et les impôts différés) sont répartis par zone géographique comme suit :

K€	2015		2014	
	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Chiffre d'affaires	Immobilisations
Allemagne	11 551	18 153	11 751	12 742
Belgique	4 578	9 919	3 951	8 110
Italie	5 059	-	3 596	-
France	1 659	-	1 475	-
Asie	716	-	937	-
Pays-bas	339	-	509	-
Etats-Unis	326	-	38	-
Autriche	196	-	-	-
République Serbe	171	-	147	-
Turquie	153	-	188	-
Royaume-Uni	53	-	129	-
Autres pays européens	86	-	91	-
Autres pays	55	-	108	-
Total	24 942	28 072	22 920	20 852

En 2015, le Groupe a réalisé 83% de son chiffre d'affaires avec ses 10 principaux clients et le client le plus important a représenté près de 25%.

3. RÉSULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel est établi après déduction des coûts de production et des éléments suivants:

K€	2015	2014
Frais généraux	1 622	2 606
Honoraires	3 375	2 204
TOTAL	4 997	4 810

Les frais généraux ont été positivement impactés par le transfert en immobilisations en cours de dépenses qui auparavant avaient été comptabilisées en charges. Il s'agit d'investissements faits en 2013 sur la ligne 6 en Allemagne, d'un montant de 568 K€, voir rapport financier 2013. Les honoraires sont en augmentations pour les raisons suivantes : transfert de quelques employés de la société en travailleurs indépendants, augmentation de 10,2% des honoraires des administrateurs et de l'administrateur délégué, honoraires d'avocats, fiscalistes et auditeurs ainsi que des primes payées en liaison avec l'acquisition de la société italienne.

4. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

K€	2015	2014
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	111	86

Les frais de recherche et développement concernent le développement et l'amélioration des procédés et produits existants et ne remplissent pas les conditions d'activation définies par IAS 38.

5. ANALYSE DES FRAIS DE PERSONNEL

Nombre d'employés et coûts y afférents	2015	2014
Nombre moyen d'employés		
Direction et administration	31	37
Production	71	82
Total	102	119
Frais de personnel	K€	K€
Salaires	4 103	4 367
Charges sociales et autres charges de personnel	1 953	2 347
Total	6 056	6 714

Les autres charges de personnel contiennent des charges pour personnel intérimaire ainsi que les frais de recrutement. En 2015, des indemnités de départ sont incluses dans la catégorie Salaires pour un montant de 471K€.

6. RÉSULTAT FINANCIER

K€	2015	2014
Produits financiers	35	6
Charges d'intérêts liées à la dette bancaire	-517	-506
Frais bancaires et autres intérêts	-319	-141
Total	-801	-641

Les autres intérêts incluent un montant de 272 K€ payé à United Anodisers Limited.

7. IMPÔTS

7.1. Impôts courants

Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat :

K€	2015	2014
Charge d'impôts courants :		
Exercice en cours	24	-
(Reprises)/Compléments de provision des exercices antérieurs	143	-46
Impôts différé actif calculé sur perte des exercices antérieurs	-	-801
Total d'impôts repris en compte de résultats	167	-847

Réconciliation de la charge d'imposition effective:

K€	2015	2014
Bénéfice avant impôts	3 750	2 244
Ajustement de la base taxable		
Charges non déductibles fiscalement	241	285
Intérêts notionnels	-153	-198
Total	3 838	2 331
Taux d'impôt en vigueur	33.99%	33.99%
Charge d'impôt sur base du taux applicable en Belgique	-1 305	-792
Différence de taux d'imposition	5	14
Utilisation de pertes fiscales récupérables	1 179	778
Impôt différé actif calculé sur pertes fiscales antérieures	-	801
Autres ajustements	-46	46
Total	-167	847
Taux effectif d'impôt	4.35%	N/A

Les taux d'imposition applicables au Groupe dans les pays où il opère sont de 33,99% (Belgique) et 28,18% (Allemagne). L'impôt des sociétés est calculé sur la base des comptes annuels de la société, établis conformément à la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation des différentes sociétés. Au 31 décembre 2015, la société mère faisait état de pertes fiscales de 13 347K€ (2014: 16 427 K€) et Coil GmbH de 0 K€ (2014 : 336 K€).

Les pertes fiscales de la maison mère peuvent, selon la législation belge en vigueur, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée, à condition toutefois que les entreprises concernées ne modifient pas leurs activités ni leur structure juridique. Les pertes fiscales en Allemagne peuvent, sous certaines conditions, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée.

7.2 Impôts différés

K€	Actifs		Passifs	
	2015	2014	2015	2014
Impôts différés calculés sur bénéfices futurs	2 429	2 429		
Impôts différés bruts	2 429	2 429	-	-
Compensation fiscale	-792	-792	-	-
Impôts différés net	1 637	1 637	-	-

Les créances d'impôts calculées sur les pertes fiscales devraient, selon nos prévisions actuelles, être utilisées dans un futur proche.

Le montant des pertes fiscales dont les impôts différés ne sont pas activées à la clôture de l'exercice s'élève à 8 531 K€ (2014: 11 611 K€).

8. IMMOBILISATIONS

8.1. Immobilisations corporelles

K€	Terrains et bâtiments	Terrains et bâtiments - en cours	Installations et constructions	Installations et constructions - en cours	Installations et constructions - en leasing	Petit mobilier et outillage	Total
Valeur d'acquisition							
Au 1er janvier 2015	14 538	3 258	63 266	4 387	1 470	749	87 668
Différence de conversion	0	0	0	0	0	0	0
Additions	377	423	3 000	7 678	127	19	11 624
Subventions	-	-	0	-2 108	0	-	-2 108
Reclassement balance d'ouverture	0	0	1 955	-1 955	0	0	0
Au 31 décembre 2015	14 915	3 680	68 221	8 003	1 597	768	97 184
Amortissements							
Au 1er janvier 2015	9 678	0	56 524	0	0	614	66 816
Dotations de l'exercice	332	0	1 689	0	228	47	2 296
Au 31 décembre 2015	10 011	0	58 213	0	228	661	69 112
Au 1er janvier 2015	4 860	3 258	6 741	4 387	1 470	135	20 852
Au 31 décembre 2015	4 904	3 680	10 008	8 003	1 369	107	28 072

Les acquisitions d'immobilisations concernent en grande majorité la construction d'une ligne de production en Allemagne (enregistrés en terrains et bâtiments et en immobilisations en cours) et l'installation d'une station de cogénération d'énergie en Belgique. La société belge a acquis l'équipement industriel de United Anodisers SRL en 2015 pour sa valeur nette comptable, 1 750 K€.

Les dotations aux amortissements de l'exercice contiennent un montant de dépréciation « négative » qui correspond à la dépréciation des subventions reçues au moment de la construction de la première ligne de production en Allemagne en 2004. Le montant correspondant enregistré dans les comptes de l'année est de 439 K€ (2014 : idem).

8.2. Immobilisations incorporelles

K€	Software	Autres immos incorporelles	Goodwill	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2015	1 276	-	-	1 276
Additions	23	1 552	5 326	6 901
Au 31 décembre 2015	1 299	1 552	5 326	8 177
Amortissements				
Au 1er janvier 2015	1 254	0	0	1 254
Dotations de l'exercice	21	0	0	21
Au 31 décembre 2015	1 275	0	0	1 275
VNC 1 janvier 2015	22	0	0	22
Au 31 décembre 2015	24	1 552	5 326	6 902

Le 31 août 2015, la Société a fait l'acquisition de 100% des actions de la société United Anodisers srl, qui détenait les actifs de production de l'ancienne entreprise Italfinish en Italie, pour un montant de 8.650 K€. Les raisons qui ont motivé cette acquisition ont été amplement décrites dans le rapport de gestion.

Le coût d'acquisition de 8 650K€ est composé comme suit (en K€):

Liquides payés en 2015	3 950
Liquides payés en 2016 et réinvestis en augmentation de capital de Coil	4 413
Liquides payés en 2016	287
Coût d'acquisition total:	8 650

Après analyse de la viabilité de l'entreprise et du site industriel acquis, Coil a décidé de transférer les équipements industriels vers son site belge de Landen. Les obligations découlant de la fermeture du site italien sont entièrement prises en charge par le vendeur du site, qui assumera de la sorte l'éventuel gain ou perte de l'opération de fermeture. Compte tenu de l'arrêt du site italien, du transfert des immobilisations vers Coil et de l'accord cité avec le vendeur, les chiffres consolidés de Coil n'intègrent ni le compte de résultat, ni les montants des différents postes du bilan de la société italienne.

Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans nos comptes (en K€):

Immobilisations corporelles	1 772
Immobilisations incorporelles	1 552
Goodwill	5 326
Total:	8 650

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur de la ligne d'anodisation en continu, la ligne d'anodisation par lots en continu et la ligne de coupe en longueur.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

Le bilan de la société United Anodisers SRL

La société United Anodisers SRL n'est plus en activité. Ses résultats et son bilan ne sont pas inclus dans nos chiffres consolidés. Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, sera pris en compte par le vendeur de l'entreprise. Pour information, le bilan au 31 décembre 2015 se présentait comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (K€)	2015
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles*	2 074
Total	2 074
Actifs courants	
Créances	82
Créances vis-à-vis UA Ltd	201
Créance vis-à-vis de Coil (non recevable)	1 750
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
Total	2 051
Total de l'Actif	4 125
Capitaux propres	
Capital appelé	10
Réserves	-1 335
Total	-1 325
Passifs courants	
Créditeur UA Ltd	4 860
Créditeurs	590
Total	5 450
Total du Passif	4 125

* Les immobilisations corporelles qui demeurent en Italie sont du terrain et des bâtiments industriels. Compte tenu de leur emplacement, nous estimons que la valeur de réalisation de ces immobilisations est faible.

Test de dépréciation du goodwill

Nous avons identifié deux unités génératrices de trésorerie : l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation ont été effectués pour chacune de ces unités séparément. Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	Lots	Continue
Goodwill alloué	346 K€	4 980 K€
Méthode de valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Taux d'actualisation	10,9-13,1%	10,5-12,6%
Période de projection	2016-2019	2016-2019
Croissance terminale	2%	2%
Fonds de roulement requis	12% du CA	12% du CA
Investissements annuels de remplacement	50 K€	1 500 K€
Marge EBITDA/CA	28,7%	23,3%

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été concluants et aucune moins-value n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2015.

9. STOCKS

K€	2015	2014
Reclassement balance d'ouverture matières premières	-	20
Stock de matière première	463	405
Stock de produits finis	246	550
Stock de pièces de rechange	1 387	1 435
Valeur brute	2 096	2 410
Provision	-651	-542
Valeur nette	1 445	1 868

10. CREANCES

K€	2015	2014
Créances clients - valeur brute	5 038	3 189
Créances clients — provision	-78	-37
Créances clients - valeur nette	4 960	3 152
Autres créances	1 276	848
Charges à reporter	495	389
Total	6 731	4 388

Ventilation des créances clients brutes:

K€	2015	2014
Part non échue	2 979	1 786
Echues à moins de 90 jours	1 923	1 340
Echues entre 90 jours et 6 mois	123	26
Echues entre 6 et 12 mois	3	6
Echues à plus de 12 mois	10	31
Total créances clients brutes	5 038	3 189

La provision pour créances douteuses a été effectuée en prenant en compte toutes les créances datant de plus 90 jours et dont le retard n'est pas causé par un problème de qualité ou un litige.

Au 31 décembre 2015, aucun effet à recevoir n'avait été escompté par le Groupe (2014: idem).

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

K€	2015	2014
Trésorerie	2 261	7 230

Le groupe a contracté des emprunts pour l'investissement dans une nouvelle ligne de production à Bernburg en Allemagne. Un des emprunts a été versé pendant l'année 2014 mais n'avait pas été utilisé pour sa totalité au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015. En conséquence, une somme de 1 016 K€ (2014: 5 498K€), réservée pour cet investissement, reste en trésorerie.

12. PROVISIONS ET CREDITEURS À COURT TERME

12.1 Provisions

K€	Provision pour pré-retraite	Provision pour autres risques et charges	Total
Provision au 31/12/14	243	177	420
Reclassement en provisions clients	-	-38	-38
Dotations	-	10	10
Utilisations	-33	-85	-118
Reprises	-	-7	-7
Provision au 31/12/15	210	57	267

12.2 Crédeurs à court terme

K€	2015	2014
Fournisseurs	3 656	2 228
Charges à imputer	2 244	1 205
Dettes fiscales et sociales	1 010	1 188
Autres crédeurs	4 700	-
Total	11 610	4 622

Les fournisseurs sont généralement payés à 60 jours et sans paiement d'intérêts. Le fournisseur le plus important de la Société est payé à 60 jours; au-delà de ce délai des intérêts sont payables au taux légal.

Le montant en autres crédeurs représente le solde dû envers le vendeur de la société United Anodisers Limited. Cette dette a été honorée pendant le premier trimestre 2016 par quatre augmentations de capital successives pour un montant total de 4 413 K€. La différence de 287 K€ a été remboursée en liquides.

13. LE FINANCEMENT DU GROUPE

13.1 Structure financière du Groupe

La structure financière du Groupe est constituée des capitaux propres détenus par les actionnaires de la maison-mère, incluant le capital, les réserves et le report à nouveau illustré dans le paragraphe 13.2 ci-dessous, ainsi que des dettes, incluant les emprunts illustrés dans le paragraphe 13.3 ci-dessous, et les liquidités et assimilés liquidités.

Le coefficient d'utilisation des fonds propres

Le groupe a emprunté pour financer l'installation d'une ligne de production en Allemagne. A la fin de l'année, une partie de la somme empruntée n'était pas encore utilisée pour le projet et est restée sur un compte bancaire réservée à cette utilisation. En conséquence, la dette nette reste très raisonnable et le coefficient d'utilisation des fonds propres a légèrement augmenté pour atteindre 64% au 31 décembre 2015 (44% au 31 décembre 2014).

K€	2015	2014
Dettes bancaires	15 090	14 458
Liquidités et équivalents de liquidité	-2 261	-7 230
Dettes nettes	12 829	7 228
Capitaux investis (capitaux propres du Groupe)	20 117	16 534
Rapport entre la dette nette et les capitaux investis	0,64	0,44

Analyse de l'évolution de la structure de financement :

K€	Emprunts	Capital
Au début de l'exercice (hors frais capitalisés):	14 517	5 626
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	<i>4 497</i>	<i>-</i>
<i>A plus d'un an</i>	<i>10 020</i>	<i>-</i>
Mouvements de l'exercice:		
Remboursements d'emprunts à long terme	-2 767	-
Nouveaux emprunts à long terme	2 721	-
Crédit de caisse	647	
Rachat actions propres (contrat de liquidité)	-	-1
A la clôture de l'exercice (hors frais capitalisés):	15 116	5 625
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	<i>3 362</i>	<i>-</i>
<i>A plus d'un an</i>	<i>11 754</i>	<i>-</i>

Les dettes à moins d'un an incluent une ligne de crédit renouvelable de 1 000 K€, qui n'est pas remboursable pendant l'année 2016.

13.2 Capitaux propres

Le capital souscrit de la société comprend les actions ordinaires, sans notion de valeur nominale, suivantes :

	Nombre d'actions ordinaires	K€
Au 1er janvier 2015	1 854 858	5 626
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>1 854 857</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1</i>	
Au 31 décembre 2015	1 854 858	5 625
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>1 854 857</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1</i>	

En application des dispositions de la loi belge et des statuts de la société, chaque action ordinaire confère à son porteur le droit:

- de recevoir les dividendes décidés par le Conseil d'Administration, conjointement à d'autres formes de distributions réalisées au prorata

•de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle et lors des Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de la société.

La société a émis 336 449 parts de fondateur (2014: idem), non transférables. Une part de fondateur n'a pas de valeur économique en termes de dividendes ou d'autres distributions, mais il confère le même droit de vote qu'une action ordinaire.

Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action	2015	2014
Actions ordinaires au 1 ^{er} janvier et au 31 décembre	1 854 858	1 854 858

Prime d'émission

K€	2015	2014
Au 1 janvier et au 31 décembre	3 278	3 278

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la société au titre de l'exercice clos.

Achat d'actions propres

La Société a procédé en 2015 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc, exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coil, cotée sur Alternext Paris. Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'un rapport mensuel à l'Autorité des Marchés Financiers en France («AMF»).

Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2015 s'élève à 3,036 €. Les 34 496 actions acquises en 2015 représentent 1,9 % du capital et les 34 422 actions propres cédées en 2015, aussi 1,9% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2015 s'élève à 249 592 € et les cessions en 2015 représentent une contrevaletur totale de 246 462€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2015 est de 1 181, représentant 0,06% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 514 826 actions propres et à la cession d'un total de 522 947 actions propres.

Augmentations du capital en 2016

La société a effectué quatre augmentations de capital entre février et mars 2016, portant sur l'émission de 551 080 actions nouvelles pour un montant total de 4 412 519€. Après ces quatre opérations, le capital social s'élève à 7 325 K€ et le nombre total d'actions s'élève à 2 405 938 actions.

Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06€ par action. La période de souscription court du 1 mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

13.3 Détail des emprunts bancaires

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2015	2014
Coil S.A.				
Crédit d'investissement	1998-2018	5,15%	85	116
Crédit d'investissement	2011-2015	5,075%	0	231
Crédit d'investissement	2011-2015	EURIBOR+2,5%	0	210
Crédit d'investissement	2013-2016	3,79%	175	514
Crédit d'investissement	2013-2016	3,81%	167	500
Crédit bail	2014-2021		1 332	1 423
Autres emprunts	2016	EURIBOR+3,5%	547	750
Autres emprunts - renouvelable	N/A	EURIBOR+3%	1 000	750
Crédit d'investissement	2016-2021	EURIBOR+2%	1 100	0
Crédit d'investissement	2016-2021	2,550%	1 100	0
Roll-over	2015-2017	EURIBOR+2%	394	0
Frais de financement	-	-	-2	-15
Coil GmbH				
Crédit d'investissement	2004-2019	2,14%	1 346	1 731
Crédit d'investissement	2004-2018	EURIBOR+1,85%	678	903
Autres emprunts	2005-2018	EURIBOR+1,85%	138	184
Crédit d'investissement	2017-2022	3,10%	6 956	7 205
Crédit de caisse	2016	3,10%	100	
Frais de financement	-	-	-25	-44
Total			15 089	14 458

Échéancier de la dette bancaire avant reclassement de toutes les échéances des crédits en défaut dans la catégorie « A moins d'un an »:

K€	Au taux fixe		Au taux variable		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
A moins d'un an	1 109	2 515	2 253	1 982	3 362	4 497
Plus d'un an, moins de deux ans	2 191	1 958	661	272	2 852	2 230
Plus de deux ans, moins de trois ans	2 190	1 623	492	272	2 682	1 895
Plus de trois ans, moins de quatre ans	1 982	1 622	220	272	2 202	1 894
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	1 797	1 413	220	0	2 017	1 413
Plus de cinq ans	1 892	2 588	110	0	2 002	2 588
Total	11 161	11 719	3 956	2 798	15 116	14 517
Frais financiers	-	-	-	-	-27	-59
Total	11 161	11 719	3 956	2 798	15 089	14 458

Les échéances des dettes à long terme à taux fixe ne dépassent pas 7 ans (2014: 6 ans). Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré pour les emprunts est de 5,1% par an (2014: 5,1% par an).

La société bénéficie de deux crédits adossés aux créances clients de 1 000 K€ chacun. Un de ces crédits n'était pas tiré à la fin de l'année 2015. La ligne tirée est incluse dans la catégorie « A moins d'un an ». En réalité, ces lignes de crédit sont renouvelables et « à la demande » et pourraient se trouver diminuées seulement dans le cas d'une baisse importante des créances clients.

14. DROITS ET ENGAGEMENTS

14.1 Engagements

Les paiements de loyers minimaux dans le cadre de leasings opérationnels non résiliables s'établissent comme suit :

K€	2015	2014
A moins d'un an	140	183
Entre deux et cinq ans	166	324
Total	306	507

Ces leasings concernent en général des locations de véhicules de société ou des camions ou équipement industriels, dont certains donnent la possibilité d'exercer une option d'achat à la fin du leasing. Les montants représentent la somme des flux futurs non actualisés.

Pendant les exercices 2014 et 2015, le groupe a investi dans une installation de cogénération d'énergie, dans le but de diminuer les coûts énergétiques du site à Landen en Belgique. Des subventions proportionnelles aux économies réalisées seront recevables à partir de l'an 2015. Cet investissement a été financé par un leasing financier. Les paiements de loyers (intérêts inclus) dans le cadre de ce leasing financier, non résiliable, s'établissent comme suit :

K€	2015	2014
A moins d'un an	259	202
Entre deux et cinq ans	1 034	868
Après cinq ans	129	353
Total	1 422	1 423

Certains actifs de la société font l'objet d'une inscription hypothécaire de premier rang. Les banques belges ont des hypothèques pour un montant maximal de 6 373 K€ et des garanties sur le fonds de commerce pour un montant total de 7 895 K€. Au 31 décembre 2015, les actifs concernés par les hypothèques se chiffraient à 1 382 K€ (2014: 1 111 K€) pour Coil S.A., et à 7 794 K€ (2014: 7 645 K€) en premier et second rang pour Coil GmbH. Coil S.A. se porte caution de Coil GmbH pour un montant maximum de 13 580 K€. Par ailleurs, le fonds de commerce de la Société Coil S.A. a été nanti à l'occasion de la mise en place des nouveaux emprunts bancaires et le groupe s'est engagé à ne pas hypothéquer davantage les immobilisations du groupe.

14.2 Passifs éventuels

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe reçoit, de temps à autre, des réclamations concernant les produits traités. Lorsque ce genre de réclamation met clairement en cause sa responsabilité, la politique de la société a toujours été de régler le litige au plus vite et de constituer des provisions raisonnables en contrepartie de ces risques. Dans d'autres cas, la société peut être amenée à participer avec d'autres parties à une procédure juridique au terme de laquelle la responsabilité finale pourra être imputée au fournisseur de métal, au fournisseur de matières premières, voire à la partie responsable de l'usage final ou de l'installation du métal traité par la société. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, il se peut en outre que le montant réclamé par une tierce partie excède toute indemnisation raisonnable du préjudice que ladite tierce partie affirme avoir subi. Cela étant, le Groupe ne considère pas qu'une ou plusieurs réclamations en suspens puissent avoir une incidence significativement négative sur ses activités ou sa situation financière, hormis les montants qui ont été provisionnés dans les comptes. Au 31 décembre 2015, le montant de ces provisions s'élevait à 38K€ (2014 :130 K€).

15. PENSIONS

15.1 Plan de pensions

Les plans de type « régime à prestations définies » concernent uniquement 2 personnes employées en Belgique.

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2015	2014
Valeur actualisée des obligations de pension financées	54	46
Juste valeur des actifs du plan	36	37
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	18	9

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2015 (l'avant-dernière a été faite au 31 décembre 2012) par EBCS N/V. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont illustrées ci-dessous :

%	2015	2014
Taux d'actualisation	2,00	3,00
Retour attendu sur actifs du plan	3,25	3,25
Taux d'augmentation de salaire attendu	2	2
Inflation	2	2

Le montant comptabilisé en charges de l'exercice au titre des régimes à cotisation définies s'élève à 4K€ (2014 : 7 K€).

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

15.2 Provision pour départs en pré-retraite

En prévision d'éventuels paiements pour départs en pré-retraite, la société a provisionné les montants suivants :

K€	2015	2014
Provision pour départ à la retraite	210	243

16. PARTIES LIEES

Le Groupe a enregistré les charges suivantes pour rémunération et autres avantages des principaux dirigeants durant l'exercice:

Catégorie de partie liée K€	Rémunération
Administrateurs*	593
Administrateur délégué (CEO)*	1 089
Management exécutif*	585

* pour les indépendants, le montant inclut la totalité des cotisations sociales

Elles représentent les avantages à court terme payés et / ou enregistrés en charges dans les comptes ainsi que les éventuels indemnités de licenciement payés pendant l'exercice. Les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre avantage (indemnités de départs en retraites, de fin de contrats de travail ou paiement en actions).

Au 31 décembre, le Groupe avait enregistré une charge à payer totale de 523 K€ pour rémunération due aux administrateurs.

Au 31 décembre, les seules autres créances et dettes existantes avec parties liées étaient celles avec d'autres entreprises du groupe et ont en conséquence été éliminées dans les états financiers présentés.

Pendant l'exercice, Coil a acquis la société italienne, United Anodisers SRL (« UA SRL »). Le vendeur de cette société était United Anodisers (Batch) Limited, qui appartient à James Clarke, le président du conseil d'administration de Coil. Coil a acquis UA SRL pour un montant de 8 650 K€, dont 4 413 K€ a été réservée à des souscriptions de nouvelles actions de Coil NV. Cette souscription a été effectuée pendant les mois de février et mars 2016, par tranches successives.

James Clarke a par ailleurs fourni un financement court-terme en contrepartie de 272K€ d'intérêts.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

17.1 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

La classification des instruments financiers détenus par le Groupe et leur valeur de marché s'analysent comme suit :

K€	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Instruments dérivés évalués en juste valeur et qualifiés d'instruments de couverture	-	-	-	-
Prêts et créances au coût amorti	6 235	6 235	4 000	4 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie en juste valeur	2 261	2 261	7 230	7 230
Passifs financiers				
Emprunts et dettes au coût amorti	26 699	26 725	19 080	19 091

Sauf exceptions détaillées dans le tableau ci-dessous, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers valorisés à leur coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur :

K€	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts bancaires à taux d'intérêt fixe	11 161	11 187	11 719	11 722

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché (cours coté).

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Pour les emprunts bancaires du Groupe contractés à taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, leur juste valeur à la clôture est assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

A la clôture, le Groupe détient les actifs et passifs financiers suivants évalués en juste valeur :

K€	Ventilation par catégorie			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 261	-	-	2 261
Passifs				
Instruments dérivés	-	-	-	-

17.2 Objectifs de la gestion du risque financier

Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, les risques sur taux d'intérêt liés à la juste valeur et le risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques sur taux d'intérêt liés aux liquidités.

Le Groupe s'efforce de minimiser les effets de ces risques en utilisant de temps en temps des instruments financiers dérivés pour couvrir cette exposition. L'utilisation de dérivés financiers est décidée au cas par cas. Le Groupe n'engage, ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

17.3 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôt auprès des établissements bancaires et des instruments financiers et produits de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Le Groupe a adopté une politique qui n'autorise à commercer qu'avec des contreparties solvables et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin d'atténuer le risque de défaillances.

Les clients se répartissent entre différents secteurs industriels et différentes zones géographiques. L'évaluation continue du crédit se fait en fonction de la santé financière des clients et, le cas échéant, une couverture par une assurance-crédit est mise en place. Le Groupe utilise les informations financières à la disposition du public et ses propres antécédents de négociation pour coter ses principaux clients.

Le risque de crédit sur les avoirs liquides et instruments financiers dérivés est limité parce que les contreparties sont des banques dont la cote de crédit attribuée par des agences de notation internationales est élevée.

17.4 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent en tout premier lieu au risque de variation des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt. Le Groupe engage certains instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères, notamment:

- des contrats de change à terme pour couvrir le risque de variation des taux de change provenant de l'exportation. Aucun contrat n'a été en contracté pendant l'exercice 2015 ;
- des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt.

17.4.1 Gestion du risque de variation des taux de change des devises étrangères

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en monnaies étrangères. Le chiffre d'affaires réalisé en monnaie étrangère pendant l'année 2015 représentait 326K€ (2014 : néant). L'exposition au risque de variation des taux de change est minimale du fait que les revenus et charges libellés en monnaie étrangère sont en général engagés simultanément et majoritairement sur les mêmes durées. Quand cela n'est pas le cas, le Groupe peut décider d'utiliser des contrats de change à terme.

Analyse de sensibilité aux devises étrangères

La valeur comptable des devises étrangères du Groupe dénommées actifs monétaires et passifs monétaires à la date du bilan est la suivante :

K€	USD		GBP		THB	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actifs courants						
Passifs courants	-2	-20	-7	-15	-7	
Position bilancielle nette avant et après gestion	-2	-20	-7	-15	-7	
Cours des devises contre euro	1,279	1,266	0,7385	0,787	40,7116	
Impact d'une variation du cours de plus ou moins 10 %	non significatif					

17.4.2 Gestion du risque de liquidité et variation des taux d'intérêts

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en se ménageant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant les prévisions et les flux de trésorerie réels et en ajustant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers.

Tableaux des risques de liquidité et de variation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et les échéances de remboursement des emprunts sont détaillés dans la Note 13.

Gestion des risques sur taux d'intérêts

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. Le risque est géré par le Groupe en maintenant un équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variable, en ayant recours à des contrats de swap de taux d'intérêt et des accords de taux futur. Les activités de couverture sont régulièrement évaluées en matière de taux d'intérêt et de prise de risques, en vue d'optimiser les stratégies de couverture.

Analyse de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été effectuée en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt pour les instruments dérivés et non dérivés à la date du bilan. Pour les dettes à taux variable, l'analyse porte sur la moyenne des encours du début et à la fin de l'année. Une augmentation ou une diminution de 1% est utilisée pour indiquer le risque de taux d'intérêt en interne aux membres de la direction.

Si les taux d'intérêt avaient varié de 1%, toutes choses demeurant égales par ailleurs, le bénéfice du Groupe au 31 décembre 2015 aurait diminué ou augmenté de 30 K€ (2014: 31K€). Ce montant est calculé par rapport à l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variable.

Les tableaux ci-dessous détaillent les échéances contractuelles du Groupe concernant ses passifs financiers. Les tableaux ont été élaborés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des emprunts bancaires sur la base de la première date à laquelle le paiement peut être exigé du Groupe. Le tableau inclut les flux de trésorerie se rapportant aux sommes principales, aux intérêts contractuels et aux instruments dérivés.

	Flux de trésorerie dans la période:			
K€	Un an maximum	De deux à cinq ans	Après cinq ans	Total
2015				
Instruments à taux d'intérêt fixe	1 418	8 872	1 933	12 223
Instruments à taux d'intérêt variable	2 320	1 651	1 11	4 082
Total	3 738	10 523	2 044	16 305
2014				
Instruments à taux d'intérêt fixe	2 852	7 314	2 684	12 849
Instruments à taux d'intérêt variable	2 051	842	0	2 892
Total	4 902	8 155	2 684	15 741

18. FILIALES DE COIL S.A.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient des actions directement ou indirectement.

Nom de la société	Pays de constitution	% du capital détenu (directement ou indirectement)
Coil GmbH	Allemagne	100%
UA SRL (dormant en liquidation*)	Italie	100%

*Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, sera pris en compte par le vendeur de l'entreprise.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Au 31 décembre 2015, le groupe avait enregistré une dette de 4 700 K€ envers le vendeur de United Anodisers SRL. Selon les termes de l'accord d'acquisition, la plus grande partie de cette somme devait être investie en actions Coil, par le biais d'augmentations de capital. En conséquence, quatre augmentations de capital ont eu lieu entre février et mars 2016, pour un montant total de 4 412 519€. Coil a émis 551 080 titres à un prix de 8.03€ par action, qui a eu pour effet une augmentation du capital social de 1 693 467€ et une prime d'émission de 2 719 052€. Le solde de la dette, 287 K€ a été remboursé en liquide.

20. INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 134 DU CODE DES SOCIÉTÉS SUR LES ÉMOLUMENTS RECUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT

Nous vous informons des émoluments reçus par notre société de commissariat au titre de l'exercice 2014 et 2015:

En K€	2015	2014
Commissariat	39	38
Autres missions d'attestation	10	9
Autres missions	33	-

COMPTES STATUTAIRES

2015

Comptes annuels statutaires audités de la société
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
préparés conformément aux normes belges

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2015

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés (**C. soc.**), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTÉE (ART. 96, § 1, 1° C. SOC.)

1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Sur le plan opérationnel, 2015 a été une année satisfaisante pour la Société. Malgré les prévisions d'un ralentissement économique mondial, les performances de la Société en termes de rentabilité opérationnelle et de flux de trésorerie sont en progression, principalement soutenues par l'augmentation des prix des activités de sous-traitance telle qu'annoncée fin 2014 et mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015.

Néanmoins, ces performances auraient pu être nettement meilleures si les ventes n'avaient pas été impactées par deux facteurs distincts :

- Le ralentissement dans l'approvisionnement d'un de nos principaux clients laminoirs, qui a engagé sur la période une importante réorganisation industrielle avec le transfert de sa production de métal de qualité anodique vers un nouveau site de production ; cette situation entraînant des retards et des réajustements en termes de qualité, notamment sur la première partie de l'année.
- Des ventes inférieures aux prévisions sur le marché européen de la distribution en raison de problèmes dans l'implémentation d'un nouveau système informatique chez l'un des principaux distributeurs européens d'aluminium pré-anodisé.

Ces deux facteurs ont conduit à tasser la progression des ventes. Ces retards ont été en grande partie rattrapés au premier trimestre 2016 grâce à une demande plus soutenue dans tous les secteurs.

Parallèlement, la Société a poursuivi sa stratégie d'élargissement des gammes de produits en développant ses positions sur le marché du panneau composite. Son action s'est notamment traduite par la mise en œuvre d'un nouveau partenariat stratégique avec l'un des plus grands fabricants au monde.

Ce nouveau marché est complémentaire et présente un chevauchement relativement limité avec des produits architecturaux traditionnels de la Société. Les développements entrepris permettent pour la première fois de proposer aux architectes et prescripteurs une offre unique de surfaces métalliques en aluminium véritable pour la réalisation de panneaux composites.

Par ailleurs, la Société a significativement étendu ses gammes de brillances, textures et couleurs en 2015. Ces nouvelles finitions, à plus forte marge, devraient connaître un essor dans les prochaines années.

Enfin, la Société a soutenu sa présence sur le marché des projets architecturaux dans lequel elle fournit de l'aluminium anodisé en continu directement au client final. Cette approche est particulièrement, mais pas exclusivement, exploitée sur les marchés d'exportation hors d'Europe, où il n'y a pas encore de réseaux de distribution actifs pour les produits de la Société. Sur ces marchés export, la nature des ventes liées à un projet architectural a structurellement un long délai entre la commercialisation

initiale et la livraison ; néanmoins, la demande s'oriente généralement vers les produits à plus forte valeur ajoutée. Dans le cadre des développements entrepris en 2015, de nouveaux projets ont été définis ces derniers mois en Chine, Corée, Thaïlande, aux États-Unis et à Hong Kong.

Investissements

Au cours des deux dernières années, la base de coûts en Belgique a été considérablement réduite, depuis que la Société a mis en œuvre son nouveau plan stratégique. La ligne 4, qui a souffert de problèmes dimensionnels dès sa construction en 1995, sera finalement fermée au deuxième trimestre 2016.

Les investissements dans la ligne 1, achevés en 2014 sont une réussite. Ils ont contribué à accroître significativement la capacité et la qualité de l'installation. Un investissement similaire est en cours sur la ligne 2, qui sera achevé au deuxième trimestre 2016. La capacité des lignes 1 et 2 à traiter du métal de calibre plus mince et à offrir une plus large gamme de finitions permettra à la Société de soutenir sa croissance et sa diversification sur de nouveaux marchés.

En 2015, la Société a fait l'acquisition de United Anodisers srl, qui détenait les actifs de production de l'ancienne entreprise Italfinish en Italie, pour un montant de 8.650 K€. Italfinish avait fait faillite en 2012, laissant des dettes de plus de 18.000 K€. L'acquisition a été payée pour 100% en numéraire, à hauteur de 4.413 K€, réinvestis par United Anodisers Limited en actions de la Société, émises à une valeur intrinsèque de 8,007 € par action. Suite à cette acquisition, les principaux actifs de production, comprenant une ligne d'anodisation en continu et une ligne d'anodisation par lots, ont été démantelés et transférés en Belgique.

Cette acquisition est importante pour quatre raisons :

5. L'opération a permis d'éliminer la menace potentielle d'une concurrence bas de gamme en anodisation en continu sur les marchés européens et d'exportation. En raison de défauts de processus, la ligne d'anodisation en continu était notamment dans l'incapacité à proposer un produit de qualité, obligeant l'entreprise à vendre ses produits à des prix très bas et créant de la sorte une confusion dans le marché.
6. Les principaux éléments mécaniques de la ligne d'anodisation en continu, de bonne qualité, ont été intégrés au premier trimestre 2016 dans le cadre du programme d'investissement de la ligne 2 en Belgique, générant ainsi d'importantes économies sur les achats externes.
7. La ligne d'anodisation par lots est exceptionnelle. Très automatisée, elle a été conçue pour traiter exclusivement des tôles, alors que la plupart des lignes d'anodisation par lots sont conçues pour traiter tous types de produits (profilés, extrudés, tôles). Cette ligne est stratégiquement importante pour la Société, dont l'activité est entièrement concentrée sur les produits laminés ou les tôles d'aluminium. Si l'anodisation en continu offre la meilleure qualité avec la meilleure économie, elle a malheureusement l'inconvénient de nécessiter de grandes séries de production afin de maximiser sa rentabilité. Avec une ligne d'anodisation par lots, la Société est désormais en mesure d'offrir des cycles de production beaucoup plus courts et une plus grande gamme de couleurs et de capacité dimensionnelle pour traiter des panneaux architecturaux et des tôles dans toutes les dimensions.

Le nouvel outil est un véritable levier stratégique pour le développement de l'exportation, en permettant à la Société d'être beaucoup plus réactive pour répondre notamment aux demandes de maquettes et de petites séries de production (les délais pour les tôles ne sont que de quelques jours, tandis que les délais pour les bobines sont typiquement de

l'ordre de 6 à 8 semaines). La direction estime que cette nouvelle activité, qui opérera sous un nouveau nom de produit, sera tout à fait complémentaire à l'activité d'anodisation en continu.

La ligne d'anodisation par lots sera installée en lieu et place de la ligne 4 et sera reliée au système environnemental existant pour le traitement des déchets chimiques. En opérant selon les mêmes paramètres de production que le système d'anodisation en continu existant, il est prévu que la productivité de cette ligne sera supérieure à toutes les installations équivalentes dans le monde. Cette ligne sera opérationnelle au quatrième trimestre 2016.

8. Les actifs de l'ancienne entreprise Italfinish inclut une ligne de coupe à longueur. Cet outil sera modifié et également installé dans l'espace précédemment occupé par la ligne 4. Actuellement, toutes les activités de coupes à longueur sont externalisées auprès d'entreprises tiers, ce qui ne permet pas à la Société de contrôler entièrement la qualité de son processus et contribue à engendrer des retards chroniques dans les livraisons. Cette ligne sera opérationnelle au quatrième trimestre 2016.

Enfin, l'investissement dans la ligne 6 en Allemagne pour un montant de 20 900 K€ sera finalement achevé au premier trimestre 2017. Les bases de cette ligne de production sont actuellement en cours d'achèvement dans l'attente de la livraison des éléments mécaniques. Après cet important investissement, l'usine en Allemagne deviendra l'installation la plus moderne au monde dans l'anodisation en continu en offrant de larges capacités de traitement en termes de tailles et de finitions de surface. Cet investissement s'accompagnera d'un nouvel automate pour le traitement des bobines d'aluminium, opérationnel pour les deux lignes de production en Allemagne.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

A.

Le chiffre d'affaires a atteint 24 800K€, en augmentation de 2 055K€, soit une croissance de 9% par rapport à l'année précédente. Les ventes d'anodisation métal inclus se sont établis à 2 271K€.

Le résultat opérationnel est impacté positivement par cette augmentation du chiffre d'affaires qui tient largement à la hausse des tarifs d'anodisation, mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2015. Malgré la prise en compte de frais de restructuration du personnel pour un montant d'environ 470 K€, la masse salariale a diminué de 536 K€ en partie grâce à l'externalisation de certaines fonctions de direction. Les amortissements ont augmenté de 391 K€, dont 202 K€ au titre de l'amortissement accéléré de la ligne 4, fermée en avril 2016. Au final, le résultat opérationnel a augmenté de 56% pour s'établir à 3 247 K€ contre 2 082 K€ en 2014.

Le résultat financier représente une charge nette de 405K€ en 2015. Celui-ci se détériore de 205 K€ par rapport à l'année précédente compte tenu de charges financières non-récurrentes liées à l'acquisition de la société italienne pour un montant total de 272 K€.

Le résultat avant impôt s'établit à 2 842 K€, soit en hausse de 51% (+959 K€) par rapport à 2014. L'impact des impôts est négligeable et le résultat net ressort positif de 2 842K€ comparé à un bénéfice net de 1 883 K€ l'année précédente.

B.

Au niveau du **bilan**, les immobilisations corporelles ont augmenté de 1 788K€ pour atteindre 9 897K€. Leur augmentation est majoritairement due au rachat de la société italienne et de ses équipements industriels. Ces équipements sont comptabilisés en immobilisations en cours, puisque leur réinstallation complète sur le site de Landen sera achevée au début de l'année 2016.

L'acquisition pour 8 650 K€ de la société italienne a été enregistrée pour 3 324 K€ en investissement financier et pour 5 326 K€ en goodwill dans la rubrique immobilisations incorporelles. Aucune moins-value n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2015.

La créance de 4 700K€ est une créance long terme envers la filiale allemande. Elle est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

Les stocks ont diminué de 441K€, principalement en raison de la vente des stocks de produits finis et d'une provision de 138 K€ pour mise au rebut de pièces de rechanges des lignes 2 et 4. Ces pièces seront définitivement obsolètes après l'arrêt définitif de la ligne 4 et la finalisation des travaux de la ligne 2 en 2016.

Les créances ont augmenté de 1 708 K€, reflétant la hausse significative des ventes en fin d'année comparé à l'année précédente. Les liquidités ont diminué de 745 K€ pour atteindre 535 K€.

Les prêts bancaires ont augmenté de 859K€. Au 31 décembre 2015, ils s'élevaient à 5 352K€, dont 1 108 K€ en leasing financier et 1 059 K€ à court terme. La Société détient encore une ligne de crédit de 1 000 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2015.

Les autres dettes comprennent un montant de 1 750 K€ envers la société italienne en contrepartie du transfert de ses équipements industriels, ainsi que le solde des provisions dues aux administrateurs. Ce montant de 1 750 K€ n'est toutefois pas exigible. L'acquisition de la société italienne a été payée en cash pour un montant de 3 950 K€ au cours de l'exercice 2015, et au travers d'une dette court-terme de 4 700 K€, comptabilisée au bilan du 31 décembre 2015 et remboursée début 2016.; Une large partie de cette dette (4 413 K€) a été réinvestie en actions de la Société à travers la réalisation de quatre augmentations de capital successives au prix de 8.007€ par action.

Après prise en compte du bénéfice net de 2 842K€, les capitaux propres au 31 décembre 2015 ont augmenté pour atteindre 16 054 K€.

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le gain de l'exercice à l'exercice suivant. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.3 **Principaux risques et incertitudes**

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre suite à cette étude.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (ART. 96, § 1, 2°, C. SOC.)

Au 31 décembre 2015, le groupe avait enregistré une dette de 4 700 K€ envers le vendeur de United Anodisers SRL. Cette dette a été remboursée en 2016, et parallèlement, quatre augmentations de capital ont été réalisées entre février et mars 2016, pour un montant total de 4 412 519 €. La Société a émis 551 080 actions nouvelles à un prix de 8.03€ par action, qui a eu pour effet une augmentation du capital social de 1 693 467 € et une prime d'émission de 2 719 052 €.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ (ART. 96, § 1, 3°, C. SOC.)

Cfr. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Le programme majeur d'investissement engagé par la Société s'achèvera au premier trimestre 2017. Il confèrera à la Société une capacité de production disponible importante pour soutenir la croissance future. Les investissements réalisés contribueront à apporter une plus grande flexibilité de production et à élargir les gammes de finitions, textures et couleurs. Ils permettront également d'accroître davantage la qualité de production de la Société, d'optimiser sa maîtrise économique et d'améliorer son efficacité environnementale.

À la pointe du marché de l'anodisation en continu, la Société dispose de fondamentaux de premier plan pour renforcer durablement sa création de valeur sur un marché en croissance. Avec une durabilité exceptionnelle, une recyclabilité totale et une résistance extrême aux UV, l'aluminium anodisé bénéficie de perspectives à long terme très positives.

4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ART. 96, § 1, 4°, C. SOC.)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 96, § 1, 5°, C. SOC.)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 96, § 1, 7°, C. SOC. JUNCTO ART. 523, §1, AL. 2, C. SOC.)

Veuillez trouver ci-dessous les comptes rendu des conseils d'administration concernés par cet article.

Réunion du conseil d'administration le 9 mars 2015 :

Presents: Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour publié suivant :

- * La transaction Italfinish
- * Divers

Le Président indique au Conseil d'administration avoir un conflit d'intérêt concernant le point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il est indirectement actionnaire à 100% d'United Anodisers srl. Il quitte ensuite la réunion

conformément à l'Article 523, § 1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

2. Le CEO indique que des discussions ont été entamées avec United Anodisers (Batch) Limited concernant l'acquisition de 100% des actions représentant le capital d'United Anodisers srl. Il est prévu qu'UASRL tente rapidement d'acquérir l'ensemble des actifs d'Italfinish S.p.A. (en liquidation) auprès du liquidateur, qui comprennent notamment :

Des terrains et immeubles industriels à Capestrano, Italy

Une ligne de contrôle automatique des lots d'anodisation (« Automated batch sheet anodizing line »)

Une ligne de bobine d'anodisation continue (« Continuous coil anodizing line »)

Une ligne de coupe à longueur (« Cut-to-length line »)

Il est rappelé que les activités d'Italfinish ont été mises en place il y a quelques années afin de concurrencer directement la Société. Toutefois, Italfinish a tenté de créer une ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») sur base d'un faible budget, sans avoir accès au know-how nécessaire. Par conséquent, la qualité des produits était très faible mais elle a néanmoins été capable d'attirer, grâce à ses très bas prix, un certain volume d'activité au détriment des activités de la Société. Les activités d'Italfinish ont également eu un impact négatif sur l'image de qualité des produits anodisés en continu (« continuously anodized product »). La société Italfinish a finalement été mise en faillite, laissant derrière elle des dettes bancaires s'élevant à pas moins de €18.0 million.

UASRL a, depuis la faillite, pris en leasing les activités auprès du Liquidateur mais s'est essentiellement concentrée sur la partie des activités liée aux lots d'anodisation (« batch anodizing »), répondant ainsi simplement à la demande de base d'anodisation continue (« continuous anodizing basis »).

UASRL dispose d'un droit de préemption sur l'éventuelle vente des actifs d'Italfinish par le Liquidateur.

D'un point de vue concurrentiel, la Société estime qu'il n'est pas dans son intérêt d'exprimer publiquement son intérêt pour les anciennes activités d'Italfinish. Elle considère donc qu'il est dans son intérêt de tenter d'acquérir ces activités par le biais d'une transaction confidentielle avec United Anodisers (Batch) Limited.

Pour les mêmes raisons de confidentialité, la Société n'est pas en position de conduire une due diligence exhaustive des activités en tant que going concern.

Par conséquent, il est proposé que la valorisation de la transaction s'opère sur une base purement individuelle, actif par actif. Si en cours de réalisation, il apparaît que la valorisation des activités, réalisée en going concern, est supérieure — nonobstant le besoin d'investissement substantiel pour la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») — la Société reverra alors sa stratégie en conséquence.

Si la transaction est réalisée actif par actif, la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») serait démantelée et les composants mécaniques clés seraient expédiés à Landen pour être intégrés au réaménagement de la Ligne 2.

La ligne de contrôle automatique des lots d'anodisation ("Automated batch sheet anodizing line") est très complémentaire avec la ligne de produit existante et les systèmes de production de Landen. Une fois que la Ligne 4 aura été stoppée au cours du premier trimestre 2016, il est prévu que cette ligne et la ligne CTL soient renvoyées à Landen et installées dans le hall de production de la Ligne 4. Elle peut donc être facilement intégrée aux installations environnementales de Landen.

Suite à cela, le site Capestrano serait vendu et UASRL liquidée.

Le CEO présente un projet d'Accord-Cadre (« Heads of Terms ») concernant l'acquisition d'UASRL. Le prix proposé est de €6.200.000 payable en espèces à la signature. Le prix réel pourrait être augmenté, en fonction du processus d'offre choisi par le Liquidateur et de l'existence d'autres parties intéressées.

Compte tenu de ses engagements en matière de liquidités dans le Budget 2015, la Société ne sera pas en mesure de payer le prix d'achat en espèces sans (1) un financement bancaire additionnel, et (2) le réinvestissement d'une partie du cash par le vendeur en Actions Ordinaires de la Société. A cette fin, le vendeur a accepté de réinvestir €4.700.000 en Actions Ordinaires de la Sociétés dans les 10 jours ouvrables de l'exécution de la transaction. Pour des questions de confidentialité de la transaction vis-à-vis du marché, il est proposé que la Société ait recours au capital autorisé pour émettre les nouvelles actions, qui devront, conformément à l'Article 598 du Code des sociétés belge, être émises à un prix correspondant à leur valeur intrinsèque telle que déterminée par le Commissaire au jour de la transaction.

Une valorisation maximale d'UASRL a été récemment justifiée par les administrateurs comme suit :

Ligne d'anodisation continue ("Continuous Anodising Line")

Economies sur investissement dans la Ligne 2 comparées au budget pour l'intégration des composants de la ligne venue d'Italie : €800.000. Le reste de la ligne serait maintenu pour les pièces détachées ou supprimé in situ.

Ligne de coupe à longueur ("Cut-to-length line")

Coil n'a pas de ligne CTL. Cette ligne pourrait être installée à Landen ou Bernburg (il est rappelé que la CTL a été supprimée du projet Ligne 6 pour des raisons de contraintes budgétaires). Bien qu'elle ne puisse pas créer de matériel pre-adonisé (« pre-anodised material ») dans son format actuel, cela serait envisageable moyennant des investissements additionnels. Valeur de la ligne de coupe à longueur (« Cut-to-length line ») : €50.000.

Ligne de contrôle continue des lots d'anodisation (« Continuous batch sheet anodizing line ('CBSAL')

La CBSAL est une excellente ligne. Elle permettrait à la Société de compléter son activité actuelle d'anodisation en créant des jauges métalliques >3mm (« metal in gauges), des épaisseurs de film anodique >25 microns (« anodic film layers »), et des séries de petites productions pour couleurs (un marché en expansion pour la Société), du matériel pour échantillons et maquettes. En déplaçant la ligne en Belgique, cela permettrait à cette nouvelle activité d'être concurrentielle, en termes de cout-efficacité, sur des marchés tels que les Pays-Bas, où il existe une norme de 25-micron pour l'anodisation. Cette activité pourrait tout simplement être intégrée dans la structure commerciale actuelle de la Société.

Le potentiel annuel de Ventes de la ligne est estimé à au moins €1.3 million, avec une marge EBITDA estimée à 35% ou €455.000. En appliquant un multiple de 5x l'EBITDA, cela donne une valorisation de € 2.275.000.

Les effets de l'élimination d'une concurrence potentielle du marché de l'actuelle activité d'anodisation continue (« continuous anodizing ») de la Société

Il existe deux scenarios envisageables:

Scenario 1

Les activités de Capestrano sont achetées par un tiers qui n'effectue pas les investissements nécessaires et ne dispose pas du know-how requis pour améliorer la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») – estimé à € 3.5 million.

Le plan en trois ans prévoit une croissance significative sur le marché du matériel de jauges plus étroites (« thinner gauge material »).

En particulier, le marché de l'ACP est basé sur les « thin anodic film on thin gauge material ». Etant donné que l'arrière du métal est collé, l'aspect de ce côté arrière n'a pas d'importance (l'une des défaillances de la ligne Italfinish). Tout ceci signifie que la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line ») d'Italfinish pourrait être immédiatement concurrentielle dans un secteur en pleine expansion pour la Société. L'effet de la concurrence à l'époque de l'exploitation par United Anodisers était limité étant donné qu'ils se sont focalisés sur les lots d'anodisation (« batch anodizing »). Le Président s'est engagé, lors de la prise en leasing des actifs d'Italfinish par United Anodisers, à ne pas concurrencer ouvertement la Société en matière d'anodisation continue (« continuous anodizing »).

Si Italfinish devait s'approprier 30% de ce marché estimé à €1.6 million par an, cela équivaldrait à des ventes pour €480.000 avec une marge brute estimée à 50%, à savoir €240 000 par an. En considérant une perte de marge de 20% sur le volume restant de €1.120.000, cela signifierait une perte supplémentaire de €224.000. Par conséquent, la perte annuelle potentielle combinée serait de €464.000. Après application d'un multiple de 5x, cela correspondrait à une valeur de €2.320.000.

De plus, il doit être rappelé que préalablement à la faillite d'Italfinish, la Société produisait quelques 5.000 tonnes de produits anodisés en continu (« continuously anolized product »). Approximativement, 2.500 tonnes sont revenues à la Société suite à la faillite et probablement que 2.500 tonnes ont disparu suite à la sévère récession des économies d'Europe du sud. Pour des questions de prix et de coûts de transport, un nouvel exploitant désireux de développer une activité d'anodisation continue (« continuous anodizing »), a potentiellement pu récupérer ces ventes. Après la récente augmentation de 25% du prix par Coil, la Société bénéficiera d'une marge moyenne de 38.3%. En prenant en compte une perte de ventes de €1.677k, cela équivaldrait à une perte de marge brute annuelle de € 642 k. En y appliquant un multiple de 5x, cela impliquerait un coût total potentiel de €3.210k. Face à l'amélioration de la situation des marchés en Europe du sud, les 2.500 tonnes ne reviendront probablement jamais à Coil. Cela représenterait une perte d'opportunité supplémentaire potentielle de 3.210k.

Scenario 2

Les activités de Capestrano sont achetées par un tiers qui bénéficie tant du know-how que des ressources financières pour améliorer la ligne d'anodisation continue (« continuous anodizing line »).

Dans un tel scénario, l'acquéreur potentiel serait en mesure de reprendre 100% des activités du deuxième plus important client de Coil — localisé à quelques 150km. Les avantages en matière de coûts de transports et de fonds de roulement seraient conséquents.

L'impact annuel estimé sur l'EBITDA serait de €2.440k, en y appliquant un multiple de 5x l'EBITDA cela induirait un impact négatif net de €12.2 millions.

La Propriété Capestrano

Savills a récemment valorisé la propriété à €1.8 million. Toutefois, les administrateurs considèrent que le marché des immeubles industriels est substantiellement illiquide dans cette partie de l'Italie et que par conséquent le prix sur un marché libre serait nettement inférieur.

Compte-rendu de la valorisation

K€		Retenu	Total
Ligne d'anodisation continue ("Continuous anodizing line")	800	100%	800
Ligne CTL	50	100%	50
Ligne de contrôle continue des lots d'anodisation (« Continuous batch sheet anodizing line »)	2 275	100%	2 275
Scénario concurrentiel 1: Perte potentielle de l'activité d'anodisation ACP (« ACP anodizing »)	2 320	33%	766
Scénario concurrentiel 1: Perte potentielle d'autres activités d'anodisation (« other anodizing »)	6 410	33%	2 115
Scénario concurrentiel 2	12 200	33%	4 026
Propriété	1 800	50%	900

Sous Total			10 932
Provision pour frais de déplacement et liquidation			300
Total			10 632

Sur base de cette analyse, il est décidé d'entamer la rédaction de l'Accord-Cadre sur base d'un prix d'achat de €6.2 millions, tel que détaillé ci-avant. Toutefois, étant donné que le prix à payer par UASRL pour acquérir les actifs de production pourrait être supérieur, il est donné pleins pouvoirs au CEO pour négocier et exécuter la transaction pour le compte du Conseil d'Administration, étant entendu que le prix maximum pour UASRL est de €9.3 million représentant une augmentation maximum de 50% ; tout montant supérieur nécessitera un renvoi vers le Conseil d'Administration.

Mr. Clarke rejoint ensuite la réunion.

L'administrateur-délégué indique au Conseil avoir un conflit d'intérêt concernant le point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il concerne la relation contractuelle entre la Société et l'administrateur-délégué. Mr. Hutton quitte ensuite la réunion, conformément à l'Article 523, § 1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

3. Mr. Clarke expose que le CEO a lui-même payé la plupart des frais liés à sa présence prolongée en Asie (maison, bureau, voiture, etc.) pour y développer de nouveaux marchés d'exportation. Ce développement à long-terme du marché est très important pour les activités de la Société. Le Président considère qu'il est approprié d'accorder une indemnité mensuelle de €10.000 à FMI en tant que contribution à ces frais à partir du 1er janvier 2015. Le Conseil accepte la proposition du Président.

Mr. Hutton rejoint ensuite la réunion.

4. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

.....

Réunion du conseil d'administration le 29 avril 2015, par conférence téléphonique :

Presents: Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour publié suivant :
 - Approbation des comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2014
 - Bref résumé de la situation relative à la transaction Italfinish envisagée
 - Bonus de l'administrateur-délégué

2. Les comptes consolidés IFRS relatifs à l'exercice comptable clôturé au 31 décembre 2014, faisant état de ventes à concurrence de 22.920 K€, d'un bénéfice net de 3.092 K€, et d'un bénéfice net distribuable de 16.534 K€, ont été présentés en séance et valablement approuvés.

3. Le CEO établit un bref résumé de la situation relative à l'acquisition envisagée de l'ancienne Italfinish. Une vente aux enchères est prévue le 4 juin 2015 pour la mise en vente des actifs par le Liquidateur.

L'administrateur-délégué indique au conseil d'administration avoir un conflit d'intérêt concernant le point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il concerne la relation contractuelle existante entre la Société et l'administrateur-délégué. Mr. Hutton quitte ensuite la réunion conformément à l'Article 523, §1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

4. Mr. Clarke indique que les résultats de 2014 ont été très satisfaisants et que des progrès considérables ont été réalisés concernant la définition et la réalisation des objectifs stratégiques de la Société. Notamment, le CEO, d'initiative personnelle, est parvenu à mettre en place une augmentation de 25% des prix concernant les clients « rolling mill » de la Société, dont l'impact positif futur est estimé à €2.0 million par an sur le bénéfice net. Le président recommande donc l'octroi de 100% du bonus contractuel de 340K€. Cette décision est valablement approuvée par le Conseil.

Mr. Hutton rejoint ensuite la réunion.

5. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Réunion du conseil d'administration le 2 juillet 2015, tenue par conférence téléphonique

Présence: Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :
 - Financement de la transaction Italfinish

Le Président indique au Conseil avoir un intérêt directement opposé au point suivant de l'ordre du jour, étant donné qu'il est indirectement actionnaire à 100% de United Anodisers srl. Il quitte ensuite la réunion conformément à l'Article 523, § 1, alinéa 4 du Code des sociétés belge. Les administrateurs poursuivent la réunion et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

2. Le CEO confirme au Conseil que le prix d'achat d'UASRL a augmenté jusque €8.4 million puisque UASRL a été contrainte, face à la concurrence exercée par un tiers industriel lors de la vente aux enchères par le Liquidateur, d'augmenter son offre pour les actifs de production d'Italfinish.

Le tiers industriel a une excellente connaissance du processus d'anodisation (« anodizing process ») et cherche à entrer dans le marché de l'anodisation architecturale (« architectural anodizing »). Etant donné ses ressources financières, l'acquisition par le tiers des actifs de production de Capestrano aurait pu représenter une menace significative pour les activités de la Société.

L'échec de la transaction signifierait que ce tiers pourrait très probablement acquérir les actifs et ainsi concurrencer directement la Société.

La transaction entre le Liquidateur et UASRL doit normalement être finalisée pour le 4 juillet 2015 et la transaction entre la Société et UASRL devrait être finalisée simultanément.

L'augmentation de €2.0 million du prix d'achat ne peut être financée, même à court terme, par les liquidités de la Société. Les discussions actuellement en cours avec les banques belges de la Société, concernant le financement de la Ligne d'Investissement 2 et de l'acquisition d'UASRL, vont encore probablement durer quelques semaines avant d'aboutir. Les administrateurs de la société ne doutent toutefois pas que ce financement pourra être effectivement finalisé.

Le Groupe United Anodisers a proposé d'octroyer un crédit-pont vendeur (« vendor bridge financing ») pour 50% du prix d'achat des actifs (€ 1.850 k), le solde provenant des liquidités propres de la Société.

Le Groupe United Anodisers a proposé les conditions suivantes :

5% (€92 500) de frais initiaux

1.5% (€34 225) de frais mensuels après 30 jours, 60 jours et 90 jours

3% (€55 500) de frais mensuels par la suite

S'il est vrai que cette opération représente un coût financier important pour la Société, cela correspond toutefois aux conditions de marché applicables aux crédits-pont (« equity bridge loans »). Si le « bridging » devait rester impayé pendant 6 mois (ce qui est considéré comme peu probable étant donné les progrès réalisés avec les banques belges de la Société), les frais représenteraient alors une augmentation de 4,3% du prix total de l'acquisition.

Il est donc décidé qu'il est conforme à l'intérêt de la Société de réaliser l'acquisition d'UASRL envisagée et d'accepter le financement par crédit-pont proposé par United Anodisers, tel qu'expliqué ci-avant.

Le Président rejoint ensuite la réunion et est informé de la décision prise par le Conseil d'Administration.

3. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

.....

7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 96, § 1, 7° C. SOC. JUNCTO ART. 620, AL. 1 C. SOC.)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2015 s'élève à 3,036€. Les 34 496 actions acquises en 2015 représentent 1,9 % du capital souscrit et les 34 422 actions propres cédées en 2015, aussi 1,9% du capital souscrit. Le prix total des acquisitions d'actions propres en 2015 s'élève à 249 592€ et les cessions en 2015 représentent une contre valeur totale de 246 462€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2015 est de 1 181, représentant 0,06% du capital souscrit. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 514 826 actions propres et à la cession d'un total de 522 947 actions propres.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 96, § 1, 8°, C. SOC.)

Néant.

9 APPLICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION (ART. 28 À 31, A.R. DU 30 JANVIER 2001 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

10 PLAN DE WARRANTS

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06€ par action. La période de souscription court du 1 mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

11 DÉCHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	22.028.049,48	11.590.078,77
Frais d'établissement	5.1	20
Immobilisations incorporelles	5.2	21	5.350.159,64	22.411,02
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	9.897.021,74	8.109.479,65
Terrains et constructions		22	1.328.452,90	1.111.210,52
Installations, machines et outillage		23	4.635.434,99	5.398.561,79
Mobilier et matériel roulant		24	100.983,54	129.557,34
Location-financement et droits similaires		25	1.369.161,31	1.470.150,00
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	2.462.989,00
	5.4/			
Immobilisations financières	5.5.1	28	6.780.868,10	3.458.188,10
Entreprises liées	5.14	280/1	6.759.000,00	3.435.000,00
Participations		280	6.759.000,00	3.435.000,00
Créances		281
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	21.868,10	23.188,10
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	21.868,10	23.188,10
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.874.361,17	11.287.657,48
Créances à plus d'un an		29	4.700.000,00	4.700.000,00
Créances commerciales		290
Autres créances		291	4.700.000,00	4.700.000,00
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.167.814,59	1.607.734,09
Stocks		30/36	1.167.814,59	1.607.734,09
Approvisionnements		30/31	921.883,48	1.607.734,09
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33	245.931,11
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	5.727.321,52	3.607.119,82
Créances commerciales		40	5.145.710,30	3.133.042,10
Autres créances		41	581.611,22	474.077,72
	5.5.1/			
Placements de trésorerie	5.6	50/53	9.052,01	512.536,03
Actions propres		50	6.731,70	6.199,20
Autres placements		51/53	2.320,31	506.336,83
Valeurs disponibles		54/58	1.072.813,49	766.822,99
Comptes de régularisation	5.6	490/1	197.359,56	93.444,55
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	34.902.410,65	22.877.736,25

Nr. BE 0448.204.633

C 2.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES(+)/(-)		10/15	16.053.991,23	13.211.814,98
Capital	5.7	10	5.699.707,87	5.699.707,87
Capital souscrit		100	5.699.707,87	5.699.707,87
Capital non appelé		101
Primes d'émission		11	3.384.226,09	3.384.226,09
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	669.970,79	651.308,00
Réserve légale		130	569.970,79	551.308,00
Réserves indisponibles		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres		1310	100.000,00	100.000,00
Autres		1311
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	6.300.086,48	3.476.573,02
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	171.009,54	323.963,99
Provisions pour risques et charges		160/5	171.009,54	323.963,99
Pensions et obligations similaires		160	113.905,14	147.039,26
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Autres risques et charges	5.8	163/5	57.104,40	176.924,73
Impôts différés		168
DETTES		17/49	18.677.409,88	9.341.957,28
Dettes à plus d'un an	5.9	17	3.292.764,45	1.646.875,76
Dettes financières		170/4	3.292.764,45	1.646.875,76
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et assimilées		172	1.108.360,81	1.220.877,27
Etablissements de crédit		173	2.184.403,64	425.998,49
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus		42/48	15.384.645,43	7.691.721,53
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	1.059.291,65	1.346.640,12
Dettes financières		43	1.546.548,54	1.500.000,00
Etablissements de crédit		430/8	1.546.548,54	1.500.000,00
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	5.113.384,61	3.713.952,61
Fournisseurs		440/4	5.113.384,61	3.713.952,61
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	676.277,42	1.131.128,80
Impôts		450/3	103.503,95	140.975,49
Rémunérations et charges sociales		454/9	572.773,47	990.153,31
Autres dettes		47/48	6.989.143,21
Comptes de régularisation	5.9	492/3	3.359,99
TOTAL DU PASSIF		10/49	34.902.410,65	22.877.736,25

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	25.561.633,54	23.261.617,32
Chiffre d'affaires	5.10	70	24.799.937,60	22.745.119,48
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)		71	245.931,11
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	5.10	74	515.764,83	516.497,84
Coût des ventes et des prestations		60/64	22.314.993,76	21.179.435,69
Approvisionnements et marchandises		60	8.073.402,53	7.582.708,93
Achats		600/8	7.489.007,92	8.237.805,88
Stocks: réduction (augmentation)		609	584.394,61	-655.096,95
Services et biens divers		61	7.227.086,92	6.508.006,55
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.10	62	4.870.608,42	5.407.488,94
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.754.106,91	1.363.380,10
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4	143.069,49	86.601,79
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	5.10	635/7	-152.954,45
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	399.673,94	231.249,38
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	3.246.639,78	2.082.181,63
Produits financiers		75	76.276,52	12.176,81
Produits des immobilisations financières		750
Produits des actifs circulants		751	51.247,95	6.302,17
Autres produits financiers	5.11	752/9	25.028,57	5.874,64
Charges financières	5.11	65	480.740,05	211.753,44
Charges des dettes		650	444.767,54	202.861,23
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	35.972,51	8.892,21
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts		9902	2.842.176,25	1.882.605,00

Nr. *BE 0448.204.633*

C 3

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9
Charges exceptionnelles		66
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661
Provisions pour risques et charges exceptionnelles: dotations (utilisations)		662
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	<i>2.842.176,25</i>	<i>1.882.605,00</i>
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat		67/77	<i>1.044,01</i>
Impôts	5.12	670/3	<i>1.044,01</i>
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	<i>2.842.176,25</i>	<i>1.881.560,99</i>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	<i>2.842.176,25</i>	<i>1.881.560,99</i>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	<i>6.318.749,27</i>	<i>3.570.651,07</i>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	<i>2.842.176,25</i>	<i>1.881.560,99</i>
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	<i>3.476.573,02</i>	<i>1.689.090,08</i>
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur le capital et les primes d'émission	791
sur les réserves	792
Affectations aux capitaux propres	691/2	<i>18.662,79</i>	<i>94.078,05</i>
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920	<i>18.662,79</i>	<i>94.078,05</i>
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	<i>6.300.086,48</i>	<i>3.476.573,02</i>
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/6
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants	695
Autres allocataires	696

RÈGLES D'ÉVALUATION

A.Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l' Arrêté Royal du 6 octobre 1976 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B.Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans , les autres 5 ans .

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances :les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à

des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.



Tel. : +32 (0)3 230 58 40
Fax : +32 (0)3 218 45 15
www.bdo.be

Uitbreidingstraat 72/1
B-2600 Antwerpen

COIL SA

Rapport du commissaire à
l'assemblée générale de la société
pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA / BTW BE 0431 088 289 RPR Brussel

BDO Bedrijfsrevisoren Burg. Ven. CVBA, a limited liability company incorporated in Belgium, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels consolidés, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Ces comptes annuels consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2015, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Rapport sur les comptes consolidés - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur des normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 47.083.011 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.583.510 EUR.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et la présentation d'ensemble des comptes consolidés.



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés de la société Coil SA au 31 décembre 2015, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la les déclarations complémentaires suivantes qui n'est ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Anvers, le 17 mai 2016



BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Lieven van Brussel
Reviser d'Entreprises